

Nous savons quelles sont nos obligations et je pense que nous les avons respectées, non pas sans une énorme tristesse, je puis vous l'assurer, mais parce que nous nous devons, vis-à-vis des Canadiens, de respecter les normes de conduite les plus élevées possibles.

Il n'y a aucun rapport entre la situation personnelle vraiment regrettable dans laquelle s'était alors placé le ministre de la Défense nationale et l'octroi d'un contrat par le ministre des Approvisionnement et Services. J'espère que mon collègue sera en mesure de faire la distinction, car, à mon avis, elle est tout à fait évidente pour tous les députés.

M. Tobin: Le premier ministre prétend qu'il n'y a aucun rapport, mais la ressemblance frappante qui saute aux yeux, c'est que le premier ministre a déclaré il y a un instant encore que le ministre des Finances n'avait rien fait de mal, mais pour la première fois, il a admis, à la Chambre des communes, qu'il avait demandé au ministre de la Défense sa démission. Il n'avait rien fait de mal non plus mais le premier ministre a tout de même exigé sa démission.

Monsieur le Président, le premier ministre nous dit maintenant que le ministre des Finances n'a rien fait de mal et qu'il n'accepterait par sa démission s'il la lui présentait. Je tiens alors à dire: Voici la mort d'un Dr. Jekyll bien intentionné et la naissance de M. Hyde.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: C'est honteux!

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Je l'avertis que l'honneur est comme une île...

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Est-ce la période des questions ou le Gong Show?

M. le Président: Il convient peut-être en ce début de la période des questions que la présidence invite les députés à écouter ceux qui posent des questions et ceux qui y répondent.

M. Tobin: Monsieur le Président, j'avertis donc le ministre que l'honneur est comme une île aux côtes escarpées et sans plage où on ne peut retourner une fois qu'on l'a quittée. S'il veut éviter le purgatoire politique perpétuel qui est le lot du solliciteur général, est-il disposé à prendre la décision honorable qui s'impose et à résigner immédiatement sa charge de ministre des Finances?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Non.

Des voix: Bravo!

* * *

LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

L'ANNULATION D'UNE NOMINATION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Lundi, une éminente scientifique canadienne, le professeur Ursula Franklin,

Questions orales

dont la compétence est reconnue non seulement dans notre pays, mais également à l'échelle internationale, a reçu de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources une lettre lui confirmant sa nomination pour deux ans à la Commission de contrôle de l'énergie atomique.

Elle a écrit immédiatement pour demander des précisions sur son mandat. Je me suis procuré une copie de cette lettre. Moins de trois heures après avoir fait parvenir sa lettre à Ottawa, elle a reçu du cabinet du ministre un appel téléphonique l'informant que sa nomination avait été annulée, qu'elle n'avait plus lieu et qu'il lui fallait oublier toute l'affaire. Le premier ministre peut-il nous expliquer cette extraordinaire série d'événements?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, cela n'a rien d'extraordinaire. Le député a rappelé, avec raison, la bonne réputation dont jouit la personne en question. Personne n'en disconvient, je pense.

D'après mes renseignements, il a effectivement été question de nommer cette personne à la Commission de contrôle de l'énergie atomique. Elle a exprimé des réserves avant d'accepter ce mandat, parce qu'elle serait obligée de prêter le serment du secret. Étant donné ses préoccupations, le gouvernement et le ministre ont été obligés d'y réfléchir à deux fois et la nomination n'a pas eu lieu.

ON DEMANDE DE RÉEXAMINER LA QUESTION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Le professeur Franklin a catégoriquement nié la raison que lui a attribuée la presse, selon laquelle elle ne pouvait pas accepter ce mandat s'il lui fallait prêter le serment du secret. Elle a publiquement démenti avoir donné cette raison. Monsieur le Président, j'ai parlé ce matin au professeur Franklin au téléphone à ce sujet et elle m'a répété en privé qu'elle n'a jamais fait une telle déclaration.

Elle a écrit une lettre très sérieuse à la ministre après avoir appris qu'elle devait être nommée pour deux ans. Elle voulait simplement des éclaircissements sur son mandat. Par conséquent, le premier ministre peut-il nous donner l'assurance, compte tenu de ce qu'il vient de dire et de l'information que je viens de lui communiquer, que le gouvernement va revenir sur sa décision en l'occurrence et honorer son obligation envers cette très éminente scientifique canadienne?

● (1430)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne manquerai pas de communiquer les préoccupations de mon collègue à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources dès son retour. Personnellement, je ne connais pas cette éminente compatriote. D'après mes renseignements, ce serment est obligatoire aux termes du paragraphe 18(1) de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique. J'ai appris également que cette personne avait hésité à prêter le serment. Si ce n'est pas vrai, j'en discuterai avec la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources dès que possible et je ne manquerai pas de tenir mon collègue au courant.